

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_2_19

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

Objet : Sictom - Filière
reprise déchets -
conventions et contrat de
reprise

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Février 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu le code de l'environnement

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu l'exploitation de la compétence collecte et traitement des déchets par la régie dénommée SICTOM

Considérant l'avenant de prolongation, valant avenant définitif pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour les papiers graphiques avec CITEO

Considérant l'avenant de prolongation avec CITEO/ADELPHE pour les emballages ménagers permettant d'éviter tout vide juridique au 01/01/2023 et de gérer la continuité de la reprise des matériaux

Considérant l'avenant de modification, qui tient compte des révisions et évolutions du nouveau cahier des charges à effet rétroactif au 01/01/2023, pour les emballages avec CITEO/ADELPHE.

Considérant les projets de contrats relatifs à la prise en charge des déchets des ménages et assimilés valorisables selon la filière concernée

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver l'avenant de prolongation et de modification du cahier des charges avec CITEO /ADELPHE agréé pour les emballages ménagers et les papiers graphiques du 1er janvier au 31 décembre 2023**

- **D'approuver l'avenant de prolongation avec CITEO agréé pour les papiers graphiques du 1er janvier au 31 décembre 2023**

- **D'accepter les nouveaux contrats de reprise des déchets valorisables :**

- . Avec l'éco-organisme ECOLOGIC agréé pour 2 filières :
articles de sport et loisirs « thermiques » et article de bricolage et jardin « thermiques »
 - . Avec l'éco-organisme ECOMAISON agréé pour 2 filières :
articles de bricolage et jardin « autres » et une pour les jeux et jouets
 - . Avec l'éco-organisme ECO DDS agréé pour 2 filières :
déchets dangereux et les articles de bricolage et jardin - partie « outillages du peintre »
 - . Avec la société REVIPAC agréée pour la reprise option filière des **papers-cartons complexés issus de la collecte séparée**
 - Contrat avec la société REFASHION agréée par l'Etat de 2023 à 2028 pour les textiles collectés dans les bornes présentes en déchetterie
- D'autoriser le président ou son représentant par délégation à signer tous les contrats afférents et les avenants**

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/02/2023
Publié le 28/02/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

